



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE LUNDI **17 OCTOBRE 2011** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2011.

**PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers R. Geller, P. Bissonnette, J. Labbé, A. Iermieri, E. Sztuka, J.-P. Grenier, D. Smith, et M. Trudeau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bill McMurchie.

Monsieur Nicolas Bouchard, ing., directeur général et Me Jean-Denis Jacob, directeur du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe, sont également présents.

### **2011-426**                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec l'ajout des points suivants :

60.01      Rejeter la soumission déposée en vertu de l'appel d'offres PT110011, pour le déneigement du Parc Industriel pour les années 2011-2012 à 2013-2014, plus deux années d'option.

60.02      Prolonger de deux années, à savoir les saisons 2011-2012 et 2012-2013, le contrat octroyé à « Roxboro Excavation inc. » en vertu de l'appel d'offres PT80010 pour un montant total approximatif de 1 607 050,53 \$, incluant les taxes.

### **2011-427**                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - VERSIONS FRANÇAISES ET ANGLAISES

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les versions françaises et anglaises du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011.

### **2011-428**                    PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après désignées :

Monsieur Yvon Calbert, du 151, avenue Douglas-Shand : Adresse une question concernant l'octroi d'un contrat relatif à la construction d'une centrale thermique.

Madame Ina Cornacchia, du 110, avenue Elmwood : Adresse une question concernant le bruit causé par le décollage des avions au-dessus de son quartier.

Monsieur Michael Lord, du 37, avenue Parkland : Adresse une question concernant l'enlèvement de signaux d'arrêt obligatoires, dans les ronds-points de l'avenue Chester.

Monsieur Andrew Scott, du 60, avenue de Winston Circle : Demande si les citoyens auront l'occasion de faire valoir, leur point de vue, suite à l'étude devant être réalisée par la Ville dans le secteur du « Centre Ville ».

Des commentaires et des questions sont adressés aux membres du conseil, par les citoyens suivants, concernant la situation d'urgence vécue au cours de la fin de semaine du 14 au 16 octobre 2011, relativement au réseau d'aqueduc :

Madame Patricia Chown, du 18, avenue Terrasse-Monet  
Madame Kim Matthews, du 109, avenue Queen  
Un citoyen de la Ville de Beaconsfield, Monsieur Gilles Perron  
Madame Helen Matthews, du 35, avenue Victoria  
Madame Scott, résidente de l'avenue Cartier  
Madame Susan Weaver, du 10, avenue du Bras-d'Or

À la suite de ces interventions, Monsieur le maire McMurchie donne un compte-rendu des événements survenus au cours de la fin de semaine et explique les circonstances relatives au problème survenu avec le système de distribution d'eau potable.

**2011-429**      AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À AUGMENTER DE 250 000 \$ LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PORTER À 1 750 000 \$

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un projet de règlement pourvoyant à augmenter de 250 000 \$ le montant du fonds de roulement pour le porter à 1 750 000 \$, sera adopté lors d'une prochaine séance.

**2011-430**      ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter le règlement sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel.

**2011-431**      APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 17, AVENUE DE BRESLAY

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 17, avenue de Breslay, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis par approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 août 2011;

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les documents suivants :

1. Plan d'implantation partial reçu le 25 août 2011 de M. Richard Walsh;
2. Élévations avant et latérale (sud) datés du 25 août 2011 mais reçues le 26 août 2011 de M. Richard Walsh;
3. Élévation arrière reçue le 17 août 2011 de M. Richard Walsh;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 17, avenue de Breslay (Zoe Stratigakos), ceux-ci étant conformes aux

critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-432**      **ADOPTION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 5701, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 5701, autoroute Transcanadienne, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

**RÉSOLU :**

1. Les plans portant les numéros SD1.01 et A3.01 préparés par Campanella et Associés, et reçus par le Service d'urbanisme le 27 septembre 2011;
2. Le plan « Échantillons des matériaux » préparés par Campanella et Associés, et reçus par le Service d'urbanisme le 27 septembre 2011;

et ce, relativement à un agrandissement à 5701, autoroute Transcanadienne (Costco), ceux-ci étant conformes aux critères et objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-433**      **ADOPTION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 101, AVENUE DE WINDWARD CRESCENT**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 101, avenue de Windward Crescent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

**RÉSOLU :**

1. Le plan « Élévations » préparé par Richard Cyr et fils, dessinateurs architecturaux, reçu par le Service d'urbanisme le 13 juillet 2011, avec la condition que les volets entourant la porte d'entrée principale soient enlevés;

2. Les échantillons de :

- SURETOUCH (couleur brique rouge) ou équivalent;
- Canoxel (couleur blanc) ou équivalent;
- Bardeaux d'asphalte (couleur noir) ou équivalent;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 101, avenue de Windward Crescent (C. Gagné), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-434**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 321-323, CHEMIN DU BORD-DU-LAC- - LAKESHORE**

---

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 321-323, chemin du Bord-du-Lac- -Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'approuver les plans suivants, préparés par Les Architectes Gagnier-Villeneuve en date du 28 septembre 2011 et soumis au Service d'urbanisme le même jour :

RÉSOLU :

- a) Page 1.1 « plan d'implantation »;
- b) Page 3.1 « élévation principale »;
- c) Page 3.2 « élévation latérale » ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures comprenant le remplacement du parement existant sur une partie de la façade principale par un parement de briques rouges, ainsi qu'un enduit acrylique sur la façade ouest du bâtiment situé au 321-323, chemin du Bord-du-Lac- -Lakeshore (L'épicerie du village), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787, chapitres 3 et 9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-435**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 20, AVENUE CONDOVER**

---

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 20, avenue Condover, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les plans portant les numéros suivants : page A-0 « site plan », page A-3 « South elevation », page A-4 « West elevation », reçus au Service d'urbanisme le 2 septembre 2011.

Les échantillons :

- a) Porte en bois : couleur « noyer »;
- b) Déclin de bois horizontale : couleur « gris wolfe » no. 2127-40 de Benjamin Moore ou équivalent;
- c) Bardeau de cèdre : couleur « tormenta » no. AF-700;
- d) Bardeau d'asphalte (toit) : couleur « dual black » de BP-Everest ou équivalent;
- e) Fenêtres : couleur « blanc pur » no. 431 de Gentek ou équivalent;

et ce, relativement à un agrandissement du deuxième étage de la maison sise au 20, avenue Condover (M. Bordeleau et C. Robinson), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 (chapitre 3), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-436**

**ADOPTION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 63, AVENUE CEDAR**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 63, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'approuver les plans portant les numéros suivants : Page A-2 « Front Elevation », Page A-3 « Side Elevation », préparés par McGee and Associates inc. et reçus au Service d'urbanisme le 2 septembre 2011.

Les échantillons :

- a) Acrylique : couleur « pen and ink » no. 6206-75 – Sico;
- b) Déclin de bois: couleur “beige” (échantillon non disponible);

et ce, relativement à un agrandissement (vestibule) de la maison sise au 63, avenue Cedar (Brian Owen Branigan et Janice Macellan), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro PC-2787 (chapitres 3 et 5) sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-437**

**ADOPTION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 46, AVENUE DU GOLF**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 46, avenue du Golf, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Geller,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les échantillons de couleur « lin » pour le déclin de bois et bardeaux de cèdre pour toutes les élévations. Toute boiserie et moulures autour des fenêtres seront de couleur « blanc ».

et ce, relativement à des rénovations extérieures pour le remplacement de matériaux de parement avec le même type mais avec une nouvelle palette de couleur pour la maison sise au 46, avenue du Golf (Drazen Gardilic et Priscilla Whitehead), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 (chapitres 3 et 13) sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-438**

**ADOPTION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 2345, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 2345, autoroute Transcanadienne, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les documents suivants :

1. Les plans portant les numéros A01 « implantation localisation des travaux » et A02 « plans rez-de-chaussée élévation ouest détail type », préparés par Riopel et Associés architectes, et reçus par le Service d'urbanisme le 14 septembre 2011;

et ce, relativement à l'installation de quatre nouvelles fenêtres sur une partie de la façade ouest de l'immeuble au 2345, autoroute Transcanadienne (Mobilia), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 (chapitre 20) sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-439** APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 20, AVENUE CLAREMONT

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété identifiée par les numéros de lot 49-P31, 49-32, 49-P33, 49-P9 et situé au 20, avenue Claremont, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 octobre 2011;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver le document ci-dessous, avec la condition que ce document soit soumis pour analyse à la Ville de Montréal concernant le Programme d'aide à la restauration :

1. L'échantillon de métal de couleur gris argenté ;

et ce, relativement à la restauration et remplacement de la toiture au 20, avenue Claremont (N. Bibeau et A. Delorme), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 et plus spécifiquement aux chapitres 3 et 6, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 17 octobre 2012, si un permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

**2011-440** APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 115, AVENUE VINCENNES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de monsieur Michael Chiarito pour permettre au 115, avenue Vincennes une clôture d'une hauteur de 1,83 m (6,0') dans la marge avant secondaire au lieu de la hauteur maximale permise de 1,0 m (3,3').

**2011-441** DÉPÔT – INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2010

Les indicateurs de gestion pour l'année 2010 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2011-442** DÉPÔT – LISTE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS (COMMANDES) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2011 ET LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2011

La liste des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 septembre 2011 ainsi que la liste des virements budgétaires au 30 septembre 2011 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2011-443**                    ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – LES CHANTEURS DE STEWART HALL

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser l'achat d'un espace de publicité au coût de 130 \$ dans le programme de Noël des Chanteurs de Stewart Hall.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3710 émis le 5 octobre 2011.

**2011-444**                    ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – PARTAGE-ACTION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'autoriser l'achat d'un espace de publicité au coût de 500 \$ dans le programme de la 4<sup>e</sup> édition de l'encan bénéfique organisé par l'organisme « Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île ».

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3709 émis le 5 octobre 2011.

**2011-445**                    SOUTIEN FINANCIER – LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC SAINT-LOUIS

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant de 1 000 \$ à l'organisme « La Commission Sportive du Lac Saint-Louis ».

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3708 émis le 5 octobre 2011.

*Monsieur le maire McMurchie indique qu'il s'abstient de prendre part aux délibérations et au vote sur le sujet relatif à sa participation et celle de son épouse au 13<sup>e</sup> Gala annuel de la fondation de la Résidence de soins palliatifs de l'ouest-de-l'île;*

**2011-446**                    AUTORISATION – PARTICIPATION AU 13<sup>e</sup> GALA ANNUEL DE LA SAINT-VALENTIN - RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ATTENDU QU'il peut arriver que la nature exceptionnelle de certaines activités où un certain protocole exige la présence du conjoint des personnes appelées à représenter la municipalité, lors d'une activité qui profite à cette dernière;

ATTENDU QUE le 13<sup>e</sup> Gala annuel de la Saint-Valentin, tenu au profit de la Résidence de soins palliatifs de l'ouest-de-l'île, constitue une telle activité qui profite à l'ensemble de la communauté de l'ouest-de-l'île, incluant le territoire de la Ville de Pointe-Claire;

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et majoritairement  
QUE le maire McMurchie et sa conjointe soient autorisés à représenter la Ville de Pointe-Claire au 13<sup>e</sup> gala annuel de la Saint-Valentin au profit de la Résidence de soins palliatifs de l'ouest-de-l'île, prévu pour le 10 février 2012 ; et

D'autoriser le remboursement des frais engagés (deux billets au coût de 500 \$ chacun, taxes incluses) pour cet événement, conformément à la politique du conseil en vigueur;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3678 émis le 22 septembre 2011.

Pour la proposition : Messieurs les conseillers Geller, Bissonnette, Labbé, Iermieri, Stzuka, Grenier, Smith et Trudeau.

Abstention : Monsieur le maire McMurchie.

**2011-447** AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS « LES MILIEUX DOCUMENTAIRES DU QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Stzuka, et unanimement QUE Céline Laperrière, chef de division – Bibliothèque, Katya Borrás, chef de section – Services au public et référence, Charlotte Brown, chef de section – Services techniques et Mary Jane O'Neill, chef de section – Services audiovisuels et Programme adulte, soient autorisées à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès des milieux documentaires du Québec, du 30 novembre au 2 décembre 2011;

QUE la Ville rembourse les frais encourus à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 1-02-702-30-313 et 1-02-702-30-361, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3683 émis le 23 septembre 2011.

**2011-448** OCTROI – CONTRAT – INSTALLATION DE GICLEURS AU 3<sup>e</sup> ÉTAGE (GALERIE D'ART) DU CENTRE CULTUREL STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'installation de gicleurs au 3<sup>e</sup> étage (Galerie d'art) centre culturel Stewart Hall à la firme « Protection Incendie Viking inc. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 99 957,80 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG110013.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-407-02-742, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3701 émis le 7 octobre 2011.

**2011-449** OCTROI – CONTRAT – FOURNIR LES SERVICES D'IMPRESSION DU BULLETIN DE NOUVELLES DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Stzuka, et unanimement D'octroyer un contrat pour fournir les services d'impression du bulletin de nouvelles de Pointe-Claire pour une période de deux ans – Hiver 2012 à Automne 2013 à la firme « Hebdo Litho inc. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 50 357, 23 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro IB110002.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3714 émis le 7 octobre 2011.

**2011-450** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME COMPOSÉE DE DIVERS SPÉCIALISTES POUVANT ASSURER LA GESTION DU PROJET DE RÉALISATION DU BULLETIN DE NOUVELLES DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les caractères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la gestion de projet de réalisation du bulletin de nouvelles de Pointe-Claire pour les années 2012 et 2013 (cette dernière, en option), tels que ceux-ci sont indiqués au sommaire décisionnel numéro 11-145-3716.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3716 émis le 7 octobre 2011.

**2011-451** OCTROI – CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE THERMIQUE ET TRAVAUX CONNEXES AUX ARÉNAS – 96, AVENUE DOUGLAS-SHAND

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la construction d'une centrale thermique et travaux connexes aux arénas situés au 96, avenue Douglas-Shand à la firme « Construction Genfor ltée » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 3 427 000,00 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG110009.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-411-12-780, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3699 émis le 6 octobre 2011.

**2011-452** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION NON DÉLÉGUÉE POUR LE 17 OCTOBRE 2011

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stzuka, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel pour le 17 octobre 2011, telle que signée par M. Nicolas Bouchard, directeur général et M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

**2011-453** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2011

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2011, telle que préparée par M. André Lévesque, chef de division de la division des Ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2011-454** REJET – SOUMISSION DÉPOSÉE EN VERTU DE L'APPEL D'OFFRES PT110011 – DÉNEIGEMENT DU PARC INDUSTRIEL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement DE rejeter la soumission déposée en vertu de l'appel d'offres PT110011, pour le déneigement du Parc Industriel pour les années 2011-2012 à 2013-2014, plus deux années d'option.

**2011-455** PROLONGATION DU CONTRAT OCTROYÉ À ROXBORO EXCAVATION INC. – DÉNEIGEMENT DU PARC INDUSTRIEL -

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement DE confirmer auprès de la firme « Roxboro Excavation inc. », que la Ville de Pointe-Claire se prévaut de l'option de renouvellement du contrat de déneigement du Parc Industriel pour les années 2011-2012 et 2012-2013, conformément au document contractuel faisant suite à l'appel d'offres PT80010, pour un montant total approximatif de 1 607 050,53 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-330-00-477, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n<sup>o</sup> 11-3693 émis le 11 octobre 2011.

**2011-456**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
DE lever la présente séance à 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
Bill McMurchie, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Denis Jacob, greffier